


Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

SPECIAL DEBAT EUROPE



Peut-on fonder
la société sur un droit
qui évite les guerres?



UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ POUR LA PAIX

C'est avec une légitime satisfaction que le «Bulletin Européen» a le plaisir de présenter à ses lecteurs, pour le compte de la Fondation Européenne Dragan, un projet d'organisation de la société qui prévoit de réaliser la paix entre les peuples ou, tout au moins, de préserver les populations contre les dangers des guerres.

Si la «paix perpétuelle» d'Immanuel Kant s'est échouée, comme on l'a affirmé, sur la plage du «DEVOIR ETRE», nous ne voulons pas dire que la paix qui nous est proposée par la vision d'une organisation sociale basée sur la formule du «VOULOIR ETRE» puisse réaliser la perpétuité de la paix entre les composants de chaque société ou entre des sociétés d'origines historiques et environnementales différentes; mais il nous est permis d'affirmer qu'il s'agit là, actuellement, de la seule proposition scientifique et réaliste qui ait jamais été présentée, jusqu'à ce jour, au monde pour éviter que les oppositions, qui se produisent inévitablement entre les Etats, ne se transforment en conflits armés.

Il est presque certain que les oppositions et les contrastes entre les hommes et leurs sociétés subsisteront et continueront à subsister tout au long des siècles. C'est le sel de la vie, ce sont des énergies en mouvement à la recherche perpétuelle d'un processus dont l'esprit humain entrevoit la fin au-delà du rideau qui s'étend le long de l'horizon de cette ligne qui nous sépare de l'éternité.

Malheur à nous si tout cela n'existait pas!

Ce qui importe est que les conflits soient résolus par la raison et non par la force des armes qui détruisent la vie de l'esprit avant que de détruire la vie matérielle.

Si l'homme veut réellement sortir des conditions de vie primitives, sa société ne peut plus être le miroir d'une société tribale.

La voie de la paix est certainement accidentée, mais il est nécessaire de la parcourir pour éviter la destruction du monde.

En vous présentant cette proposition d'une nouvelle société, que nous souhaitons que le message qu'elle contient soit accueilli et discuté par ceux qui ont des raisons fondées pour l'accepter ou pour le rejeter ou, peut-être, et c'est ce que nous espérons le plus, par ceux qui estimeront pouvoir apporter leur propre contribution à l'amélioration de cette idée.

BULLETIN EUROPEEN

FONDATION EUROPEENNE DRAGAN

UN NOUVEL HISTORICISME

L'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DANS LA SOCIÉTÉ

La dynamique de la société de l'homme ne tire pas son origine de la somme de chaque individu composant l'ensemble associé, mais de la somme des volontés, des initiatives et, enfin, des valeurs et des exigences de l'atome-homme.

Les sociétés qui prétendent être démocratiques pour le seul fait d'organiser, sans aucune discrimination des atomes-hommes à des fins sociales généralisées, ne sont, en réalité que des sociétés scélérates qui engendrent, dans leur sein, des protestations et des rébellions et qui sont incapables d'interpréter le sens de ces révoltes.

Les paradis des sociétés démocratiques libérales ne sont pas moins opprimantes que l'enfer des sociétés totalitaires.

Il n'existe qu'un seul moyen pour en sortir: intégrer dans la société non pas les individus, mais les valeurs dont ils sont porteurs.

Il est arrivé le moment d'en finir avec l'identification de la société dans la somme sans discrimination d'unités humaines et il est temps de l'identifier dans la somme des valeurs humaines.

Ce n'est pas nous, sujets imparfaits de la société, qui sommes les protagonistes de l'histoire, mais les exigences humaines dont nous sommes les sujets de l'histoire.

Ce n'est qu'ainsi que se réalise l'identification progressive de la personne dans la société.

G.M. Violi.

UNE VISION D'IL Y A QUARANTE ANS

Comme la crise du XX^e siècle est un choc d'une ampleur mondiale entre les unités des Etats nationaux souverains, le problème de la paix au sein de notre génération est la construction d'un ordre légal pour régler les relations entre des unités-hommes, au-dessus des Etats nationaux. Ceci exige le transfert d'une partie de l'autorité souveraine des institutions nationales existantes en lutte, à des institutions universelles capables de créer une loi et un ordre dans les relations humaines au-delà des Etats nationaux».

Emery Reves

VOULOIR ETRE LA FORCE D'UNE IDEE

Notre collaborateur G.M. Violi est au crépuscule d'une vie tourmentée, solitaire et incomprise dans un monde en transformation profonde.

Ses conditions ne lui permettent pas, eu égard à son âge, d'apporter facilement un ordre organique au grand nombre d'idées qui remplissent son esprit.

D'après ce que nous savons, sa vocation européenne a des origines lointaines. Il n'aurait pas voulu laisser passer la quatre-vingt-quatrième année de ce siècle pour entrer automatiquement dans la quatre-vingt-cinquième année de sa vie, sans s'être d'abord expliqué la raison pour laquelle, à l'âge de seize ans - lorsque les canons de la Première Guerre mondiale tonnaient encore sur tous les fronts de l'Europe et que la Révolution russe (qui, à son avis, ne fut jamais une révolution) n'était pas prévisible - après la lecture fortuite d'un livre d'un philosophe allemand (Max Nardau - «Paradoxes») trouvé abandonné sur la table d'un jardin - une idée lui traversa l'esprit soudainement et sans aucun lien plausible avec le contenu du texte et, plus que l'idée, l'intuition que l'«Europe se serait unie un jour mais que ses populations auraient tout d'abord dû supporter un esclavage inhumain sans aucun précédent historique et ceci parce que les hommes auraient dû apprendre d'abord en quoi consiste la liberté».

L'exclavage existe, de nos jours, au delà du mur de Berlin. En deçà, la liberté est esclave du désordre. Çà et là ce sont les armes porteuses de mort qui veillent, menaçantes: seules les idées - porteuses de vie - pourront les rendre inutilisables.

Quelques jours à peine avant de nous quitter, le citoyen européen Andrei Amalrick nous avait rappelé que l'U.R.S.S. gardait dans ses arsenaux non seulement des missiles et des chars d'assaut, mais également une idéologie à exporter. Et, étant donné que l'on ne peut opposer aux idéologies que d'autres idéologies, il exhortait l'Occident à opposer à l'idéologie soviétique une idéologie basée sur «l'idée des droits humains universels».

Quels droits? Lesquels, si les droits énoncés dans les documents et dans les constitutions les plus modernes des peuples du monde entier n'ont plus la force active d'autrefois?

Quelle idée si, bien que l'idée soit intentionnellement incluse dans les structures politiques et sociales de l'Ouest et de l'Est, les parties sont en contraste entre elles et courent le danger mortel de l'autodestruction.

Quelle est la cause qui ennemis deux mondes qui, par contre, voudraient véritablement s'intégrer?

Selon ce que nous confia notre collaborateur, il y a quelque temps de cela, la cause, et donc la solution, doivent être recherchées dans une méthode d'organisation grâce à laquelle une société nationale, tout en restant constamment unie, peut promouvoir l'intégration graduelle de ses propres structures - juridiques, économiques, sociales, préposées à un nouveau modèle de société - avec les structures correspondantes des autres sociétés, qui sont actuellement dans une phase de dissolution évidente et logique, sous la poussée de forces évolutionnistes mises en mouvement par les sciences et par les technologies.

D'après l'article qui fait suite à notre note d'introduction, la société future devrait trouver sa forme dans des structures institutionnelles basées sur le principe juridique du «vouloir être».

Nous prévoyons que ne manqueront pas, sur ce point, les désaccords des justes naturalistes: ils observeront - non sans raison - que s'il est vrai que l'homme est quelquefois un ange, il est également vrai qu'il est souvent un loup; par conséquent, accorder pratiquement à chacun le droit d'autocontrôler ses propres institutions, signifie proposer un projet

extrêmement dangereux et, tout compte fait, utopiste. Nous en parlâmes à notre collaborateur qui nous répondit ce qui suit: s'il est vrai que, tant que le mobile de la volonté du sujet n'a comme fin, par rapport à l'objet, que sa propre satisfaction indépendamment des intérêts que d'autres peuvent avoir vis-à-vis des buts de cet objet, se réalise un processus de destruction pour tout le monde, il est également vrai que lorsque le mobile de la volonté d'un sujet par rapport à l'objet (une entreprise commerciale, industrielle, culturelle) est en fonction non plus d'une fin exclusivement subjective, mais des finalités de l'objet vers lequel convergent, au même titre, des intérêts d'autres sujets, il se produit au plus profond de chacun d'entre eux (c'est-à-dire dans leur conscience) un conflit qui se manifeste dans la ferme volonté de limiter leurs propres exigences (subjectives) pour les interposer en faveur d'une exigence (objective) supérieure d'intérêt et de satisfactions communs.

C'est ainsi que ces libertés objectives, qui devraient nous être garanties par les lois des Parlements démocratiques, au lieu d'avoir leur origine directement de la dialectique des exigences de la vie associée, ont leur origine dans la dialectique d'idéologies politiques opposées, dont chacune est fonction de visions abstraites et unilatérales de l'avenir de l'homme, y compris celles qui s'inspirent du réalisme naturaliste de Karl Marx.

La liberté objective - c'est-à-dire cette liberté qui, se réalisant dans la communauté des buts, réalise aussi l'unité de l'individu avec tous les autres et de ces derniers avec l'individu - ne peut naître que de la volonté libre et autonome des hommes de limiter, de leur propre chef, leurs exigences dans l'intérêt de la société qui en est l'objet; ceci en se servant du pouvoir qui est, pour ainsi dire, anormal, dans le sens qu'il est moralement plus contraignant par rapport à celui du vouloir être juridique duquel le fait de vouloir être anormal acquiert la «souveraineté» et de l'autre fait pression à l'intérieur de cette même souveraineté pour la mettre en mesure de s'opposer à la formation de structures sociales négatives qui voudraient sa destruction.

Nous avons avoué, à ce point-là, ne pas avoir compris ce raisonnement et voici ce que nous a dit Violi:

La raison pour laquelle un droit basé sur le principe du vouloir être peut exercer un pouvoir exécutif anormal car il est légitime mais pas souverain doit être attribuée au but même de ce type de droit qui tend à promouvoir aussi bien l'autoresponsabilisation des sujets que l'accélération du processus d'évolution de l'espèce humaine sans courir le risque d'être écrasé par des forces internes rétrogrades favorisées par la libéralité du système.

En effet, un droit fondé sur le «vouloir être» a deux aspects s'opposant l'un à l'autre: le premier, positif qui amène chaque sujet à tenir compte, d'une façon autonome, des relations et des intérêts opposés pour réaliser un but OBJECTIF; le second négatif qui pousse chaque sujet à ignorer les intérêts opposés des autres pour la réalisation d'un but exclusivement égoïste, SUBJECTIF.

Ce type de droit est donc anormal par rapport au droit traditionnel du «devoir être», car il ne pose aucune limite au libre choix des sujets pour le bien ou pour le mal, pour le juste ou pour l'injuste. L'avenir est abandonné à la conscience de l'homme et non pas aux moyens qu'utilise l'homme pour se réaliser dans la société. Il confie l'exercice du pouvoir à la conscience des sujets qui, s'ils agissent dans des intérêts objectifs, réaliseront un status social de paix et de progrès. Si, par contre, ils opèrent pour des intérêts exclusivement subjectifs, ils réaliseront, ou mieux, ils réaliseraient leur propre destruction et celle de leurs institutions. J'utilise le conditionnel, car personne n'aurait pour objectif de s'autodétruire.

D'où l'affirmation et la suprématie, au sein du processus mis en mouvement par le vouloir être, d'un pouvoir coercitif garantissant la réalisation des finalités objectives du vouloir être et déterminant, en même temps, la suprématie des libertés objectives sur les libertés subjectives. En définitive, la souveraineté naît et se résout en un processus qui s'identifie dans la société et - en dernière analyse - dans l'homme et non pas dans l'Etat.

Il est certain - avons-nous observé - que d'un point de vue philosophique le processus de développement de la société peut paraître clair et bien délimité; mais comment et avec quels instruments et quelles structures sociales est-il possible de réaliser ce processus sur le plan pratique?

Il est évident - nous a-t-il répondu - que vous avez oublié l'article publié, il y a plus d'un an, dans votre «Bulletin» sur le «Mort et résurrection des démocraties libérales et totalitaires». J'expliquais, dans cet article, qu'à mon avis la société de l'avenir n'aurait plus pris forme de la dialectique de partis politiques qui, en tant que tels tendent vers une unité unique, («tout parti est parti unique» a écrit A. Marc), mais de la dialectique d'une série d'«unités sociales» au sein desquelles se réalisent les synthèses des buts concernant le même objet (entreprises économiques ou non, matérielles ou morales, etc.).

Le problème de la paix, avec ou sans les armes atomiques, ne trouvera jamais de solution tant que les problèmes qui divisent les peuples dans leurs propres «pièges nationaux» ne seront pas résolus. Ceci parce que le problème est unique, tout comme la solution. Après avoir résolu le problème des rapports internes entre les sujets d'un seul Etat à travers l'auto-intégration réciproque avec les mêmes intérêts subjectifs d'autres pays pour donner vie à de nouvelles objectivations sur les plans extranationaux et favoriser des intégrations graduelles et pacifiques avec le résultat de limiter, peu à peu, les souverainetés nationales.

La paix permanente entre les peuples d'Immanuel Kant est strictement liée à l'organisation de sociétés juridiquement fondées sur le principe d'un «vouloir être» qui, étant donné ses structures sociales et juridiques, le «devoir être» ne puisse jamais avoir le dessus sur tout le corps associé.

Nous nous sommes rendu compte, à ce point-là, que ce discours aurait dû être adressé non pas tellement à nous, mais à l'un des plus grands exégètes de la pensée juridique; nous pensons, in pectore, à Norberto Bobbio qui a rempli, avec ses ouvrages bien connus, plus d'une étagère de nos bibliothèques et qui a fait honneur aux études du Droit.

Avant d'abandonner le domaine, nous avons cependant voulu sonder l'opinion de Violi sur les différents types de «fédéralisme» qui sont présentés comme une panacée infaillible pour résoudre tous les problèmes divisant les Etats européens.

Je dirais, avant tout - a-t-il répondu - qu'il n'y a pas de fédérations, mais qu'il y en a une seule qui s'identifie non pas dans une idéologie, mais dans un «moyen» adopté pour unir, dans un but externe, deux Etats ou plus qui restent, toutefois, indépendants en ce qui concerne les rapports internes avec leurs citoyens.

C'est pour cela que je proposerais une fédération entre les peuples plutôt qu'entre les Etats, comme d'aucuns le suggèrent, parce que l'on ne peut pas fédérer des regroupements humains qui ne soient déjà pas unis en une organisation propre appelée, ou non, Etat.

Pour le dire en peu de mots, tant qu'on ne trouvera pas une solution au problème de décentralisation du pouvoir, dont la centralité provient de la conception moniste de l'homme et par conséquent, de la conception moniste de l'organisation de la société, le fédéralisme, qu'il soit proposé comme «moyen» ou comme «méthode» pour un nouveau système politique, économique et social imaginaire, ne réalisera jamais l'unité des peuples. Ceci parce qu'au lieu de désintégrer les unités nationales existantes pour les réintégrer, ensuite, en harmonie avec la dynamique de la vie associée contemporaine visant manifestement à l'intégration des intérêts et des exigences de l'homme, il se limite à diviser les parties intégrales et monistes des unités nationales pour les transférer, ensuite, telles quelles, sur des zones territoriales de plus en plus étendues sans changer l'essence de leur constitution.

C'est ainsi que le fédéralisme grossit et aggrave le problème de l'opposition de blocs nationaux fédérés constamment armés et prêts à se détruire; s'ils devaient y renoncer au nom de la paix et s'ils devaient porter la logique de leur système, comme conséquence d'un monde habité par des unités d'Etats fédérées, leurs populations seraient obligées d'être soumises à un seul et unique pouvoir mondial qui mettrait fin à l'évolution de la vie humaine. A ce point-là, l'esclavage devrait, du haut de son pouvoir, maintenir en vie une société de cadavres vivants.

Il faut se demander, à ce propos, si la politique actuellement prédominante de renoncer, au nom de la paix, à s'opposer avec les armes à l'avancée progressive des forces armées largement supérieures de l'Est européen, ne réalise pas, en dernière analyse, ce monde inhumain qui se présente, il y a soixante-huit ans de cela, dans l'intuition d'un jeune garçon de seize ans. Il a peut-être raison de vouloir enseigner aux hommes en quoi consiste la liberté.

Notre collaborateur était en train de préparer, au cours de ces derniers jours, une réponse à des amis qui auraient dû contester les thèses de «Une Fenêtre sur le Futur», au lieu de proposer la leur; mais il a malheureusement eu un malaise qui l'a obligé à renoncer à son projet.

Il nous a, cependant, confié de vouloir dédier ce dernier ouvrage à l'attention de tous les Européistes afin qu'ils poursuivent, avec ou sans lui, la bataille civile pour réaliser, dans un avenir lointain, la «paix perpétuelle» d'Immanuel Kant qui a échoué sur la plage du «Devoir être».

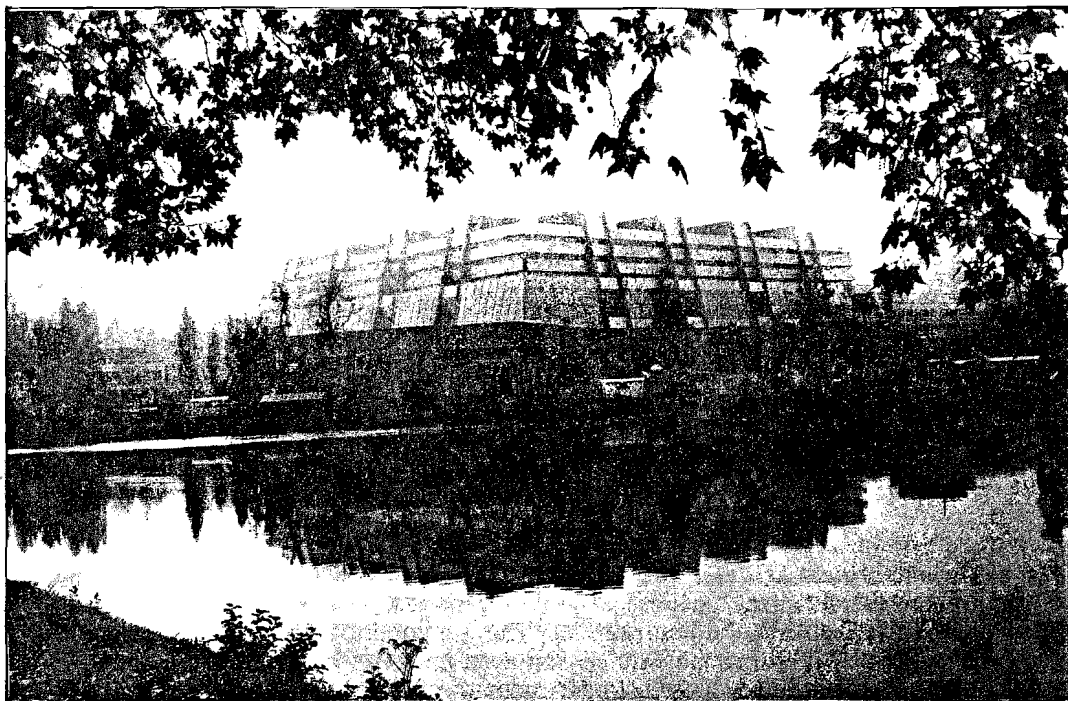
«Bulletin Européen»

«Personne n'osera affirmer que le régime représentatif ne peut pas être susceptible d'être considérablement amélioré et qu'il ne peut pas, avec le temps, être remplacé par un autre meilleur. Au contraire, si l'Europe voudra vaincre les difficultés du moment actuel, il est probable qu'en l'an deux mille - et peut-être même avant - il pourra être mis sur pied, spontanément et comme conséquences des nouvelles idées, des nouveaux sentiments et des nouveaux besoins qui auront mûris, d'autres organisations politiques préférables à celles existant actuellement».

Gaetano Mosca

«La crise à laquelle nous assistons, n'est pas une crise transitoire de l'Etat de droit; c'est le début de la fin, ou mieux sa transformation en un régime totalement différent».

Gianfranco Miglio



AU-DESSUS DU MARECAGE EUROPEEN

«Si l'Europe doit s'unir, ce n'est point pour se complaire dans son unité, mais bien pour devenir capable de répondre au défi de l'histoire. L'Europe n'est pas une fin en soi, mais un moyen. Unie, elle doit se montrer capable, armée de ses meilleures traditions et forte de ses valeurs encore vivantes, de bâtir l'édifice de la Cité nouvelle».

Alexandre Marc

«Entre le monde des sciences physiques et celui des sciences humanistes, il existe un rapport étroit, inexorable et harmonique que l'on ne peut pas ignorer.

Tout comme on a pu scinder, l'atome, nous pouvons, de même, et devons, briser la conception atomiste de l'homme pour le restituer, selon sa nature intégrée contractuellement dans une unité sociale tournée vers l'universalité. Ce qui est possible du moment que nous savons que l'homme n'est pas un atome fissile de la société, mais la somme d'exigences qui sont orientées, par affinité, vers l'intégration».

Leo Valiani

OUVRE-TOI SESAME!

par G.M. Violi

La formule magique qui ouvrit à Ali Baba les portes de la mystérieuse caverne a finalement permis de découvrir le secret idéologique du Parti Fédéraliste Européen, fondé officiellement à Genève en 1974 sur l'initiative du groupe européiste de Mantoue, animé par notre ami Dacirio Ghizzi.

La raison pour laquelle le «Débat Europe» - ouvert par le «Bulletin Européen» sur les thèses conjecturées à partir de l'essai «Une Fenêtre sur le Futur»¹ pour l'avènement d'une organisation politique, sociale et juridique libre et privée de partis - est tombé dans la vide, doit être attribuée à la conception anormale que le Parti de Ghizzi et C. a de la formule institutionnelle dite fédéraliste.

Dans la terminologie sociologique, la formule a une signification précise et irremplaçable: être un *moyen* à travers lequel il est possible de permettre à deux Etats ou plus d'étendre leur pouvoir *contractuel* vers l'extérieur, sans pour cela renoncer aux pouvoirs qui leur ont été attribués dans l'aire de la juridiction nationale interne de chaque Etat fédéré.

Si la formule, à la suite d'une convention réciproque, élimine la possibilité d'affrontements armés entre les Etats fédérés, elle ne l'élimine pas pour autant entre les Etats

fédérés et les Etats qui leur sont étrangers, qu'ils soient fédérés ou non. Et ceci parce que comme il n'est pas prévu un pouvoir supérieur aux parties, en cas de désaccord et de conflit qui pourrait en résulter, il ne pourrait être confié qu'à la guerre, à moins - et je le dis incidemment - qu'il ne soit possible d'imaginer une organisation qui puisse induire, en vertu de structures sociales et juridiques appropriées, chaque sujet à résoudre son propre conflit sur un plan objectif en vertu des structures sociales et juridiques de l'ensemble associé.

C'est ce que nous verrons.

Pour le moment, et aux conditions actuelles, si la formule fédéraliste devait acquérir une signification différente de celle qui lui est attribuée par la science juridique en vigueur, acquérant son contenu propre, elle cesserait d'être un moyen pour se transformer en une méthode et donner vie à un système différent de celui des partis. Et ceci parce que tant que la société sera estimée comme étant la somme de chaque individualité, le fédéralisme sera toujours un *moyen* pour unir, à certaines conditions, des unités sociales (monistes) dans un but commun, tout en maintenant inaltéré le concept moniste des parties, pour ainsi dire, «associées».

ETAT ET SYSTEME

Pour autant que cela puisse paradoxal, tous les Etats de notre époque font partie d'un même système.

Plus précisément, il s'agit de variétés ou de formes d'un système identique qui se différencient par la diversité des fins qu'ils se proposent de réaliser. Ce sont, en somme, des formes monistes qui s'agitent désespérément dans des enveloppes nationales dont elles voudraient sortir; elle le voudraient, mais elles ne le peuvent pas parce que le

système ne change pas, l'attribuant en fonction d'une idéologie plutôt qu'une autre, mais en le désintégrant pour le recomposer selon une conception de la formation de la société diverse de celle qui a engendré les sociétés nationales actuelles.

Or, tous les Etats contemporains, qu'ils soient plus ou moins libéraux ou totalitaires, font partie du système contractuelliste théorisé par Jean-Jacques Rousseau qui, partant du concept démocratéen selon lequel

l'homme est unique et indivisible (c'est-à-dire l'atome) et que, par suite, la société n'étant que la somme numérique de ses composants, n'aurait pu être rien d'autre qu'une unité non divisible sur la base d'un principe ou d'une finalité déduite de la dialectique d'unités humaines ne pouvant pas être scindées.

C'est ainsi que le système a engendré des unités dites nationales différentes et en contraste, les unes contre les autres armées, à la recherche d'une super-unité moyennant une extéante négociation basée sur le principe «*je ne te donne que si tu me donnes*», comme si ce qui est indivisible pouvait être scindé sans être à l'origine d'une déflagration.

Telle est la situation dans laquelle se trouve le monde à la fin du second millénaire après Jésus-Christ.

C'est une situation qui n'est pas nouvelle. Elle fait partie de la vie de l'homme et l'accompagne dès sa première apparition sur la terre et chaque fois qu'elle s'est présentée, elle a débouché sur une déflagration dont chacune a produit, toutes les fois, de nouvelles unités avec, comme conséquence l'assujettissement des unes par les autres. C'est un assujettissement, mais il y a, également, une évolution lente, très lente, et une intégration d'individus et de sociétés au cours de siècles et de siècles.

A sa façon et dans un sens historique, la guerre pouvait avoir une fonction positive par rapport à une évolution humaine à temps indéterminé; mais, aujourd'hui, elle ne pourrait certes pas avoir cette fonction. La guerre future serait - et nous en sommes conscients - destructive au point de ne pas permettre la survie ne serait-ce que d'une centaine d'hommes pour recommencer le processus d'une évolution de l'espèce humaine.

Si l'homme voudra, dorénavant - et avec lui l'espèce - survivre, il ne peut faire que deux choix: - se soumettre à la logique du système et accepter l'esclavage de l'un sur le tout, ou du tout sur l'un, dans l'attente qu'avec l'écoulement des siècles, l'un - c'est-à-dire l'homme - s'intègre dans l'ensemble associé; ou alors trouver, dès maintenant, une méthode de formation de la société qui soit différente de celle qu'avait imaginé Rousseau.

C'est ce que l'on devrait faire au lieu de se perdre en des disputes avilissantes et privées de sens, dans le seul but de faire prévaloir, par le biais des jeux électoraux, leur personnalité offerte au service et, par conséquent, à la domination d'un sur le tout, au lieu de l'acquiescer comme produit du tout au service de l'homme.

J'avoue que lorsque je lus, il y a désormais plus de vingt ans de cela, «*Civilisation en sursis*»², je fus pris d'un tel enthousiasme que je fus amené à en offrir un exemplaire au directeur de «*La Domenica del Corriere*».

Mais mon enthousiasme, ma disponibilité n'était pas ni n'avait un point de référence avec le type de la construction sociale qu'Alexandre Marc avait ébauché et proposé; mais avec la logique claire et passionnée avec laquelle il démolissait le système qui prend forme à partir des partis politiques.

Mon enthousiasme d'alors ne s'est toujours pas estompé; bien au contraire, il persiste et est vivant. Ce qui ne me convainc pas et me laissa perplexe fut lorsque j'affrontai la seconde partie de l'étude de Marc, là où l'auteur préconise les structures de l'organisation future moyennant lesquelles chaque sujet devrait s'intégrer dans la société.

Je suis de l'opinion que la «construction» prête le flanc à un grave danger: celui de faire converger au sommet le pouvoir délégué par la base - même si c'est à travers une «fédération» d'intérêts et non d'intérêts personnels, à un Parlement fédéral. Le danger d'une «souveraineté rénovée au sommet me paraît évident en l'absence de structures juridiques appropriées permettant d'éviter une catastrophe de ce genre.

D'autre part, malgré ce qu'il a dit des «partis politiques», il envisage la possibilité de leur survivance, ne serait-ce que momentanée et en voie d'extinction, en concomitance avec l'avènement de son projet.

On peut lire à la page 213 «*Pour éviter une interprétation abusive qui risquerait de favoriser certaines propagandes contemporaines, précisons qu'il ne s'agit nullement de brimer, d'interdire ou de dissoudre les partis: ce sont là des mesures inefficaces et dangereuses vers lesquelles glissent les démocraties en décomposition*».

Marc en voit la fin, mais, comme nous l'avons dit, d'une façon graduelle, en faveur d'une substitution progressive de nouvelles structures préconisées.

Ceci dénonce dans la pensée de Marc la présence d'un doute inconscient d'avoir réussi à théoriser un système nouveau et *différent*.

Il est un fait que persiste dans la pensée de Marc l'idée de l'homme, *atome* de la société.

Bien que voulant se libérer du cauchemar d'une pouvoir au sommet de la société avec la danger d'une souveraineté restaurée, Alexandre Marc ne trouve rien de mieux que de suggérer l'hypothèse, *au sommet*, d'une «*Chambre des Ordres et des Métiers*» représentative d'intérêts *subjectifs*, qu'ils soient positifs ou négatifs par rapport à l'objet (entreprises économiques ou non) laissant au sommet, c'est-à-dire à la «*Chambre des Ordres*» la tâche d'*objectiver* les normes juridiques aux fins de l'objet, et non aux fins *des sujets*, par rapport à l'objet.

C'est un projet qui ne révolutionne pas le système des partis, mais en modifie simplement le *chemin* juridique.

A l'égard d'un même objet, deux sujets peuvent avoir le premier une opinion positive et le second une opinion négative. De cette opposition, les deux sujets peuvent déduire et réaliser un comportement d'un intérêt commun, *objectif*.

Mais si - comme le suppose A. Marc - nous réalisons ce même processus d'objectivation destiné à la recherche d'un intérêt commun à des parties opposées, au sommet de la société en opposant la somme des intérêts *subjectifs positifs* à celle des intérêts

opposés *subjectifs, mais négatifs par rapport à ce même objet*, non seulement l'objectivation sera lacunaire, mais également et toujours *subie* par les parties qui doivent se soumettre et se conformer à *la logique des structures sociales* et non à la logique de la propre volonté et responsabilité autonome.

Cet aspect du processus qui détermine la dynamique de la vie associée et qui engage la responsabilité de chaque sujet, est typique des sociétés dont le droit est fondé sur le principe du «*devoir être*».

Et tant qu'il y aura un «*Devoir être*», il n'y aura jamais une société d'hommes libres et responsables.

Le problème doit être résolu dans le cadre de structures sociales qui bien que permettant la possibilité de *vouloir être*, ont en elles-mêmes un pouvoir coactif en mesure d'exclure la prédominance de volonté qui, en raison du *vouloir être*, voudraient nier et s'opposer à ses finalités.

Le moyen existe et il est implicite dans les «*Unités sociales*» que j'eus l'occasion de supposer dans un article d'il y a quelques mois³.

Ce sont les structures qui donnent une forme et une finalité au système et non le contraire. En effet, aux fins du système que je préconise, les structures de la société prennent forme à partir de la conception que j'ai de la formation de la société; qui n'est plus la somme d'individualités fermées dans leur monisme, mais la somme d'énergies et d'exigences qui s'opposent et tendent vers une synthèse, c'est-à-dire vers une solution objective des visions contrastantes que chaque sujet a vers l'objet.

LES SOCIÉTÉS QUALITATIVES

En d'autres termes: si la société au lieu de se réaliser dans la somme éminemment *quantitative* de chaque individualité réciproquement fermée les unes aux autres (comme dans les sociétés actuelles, se réalise par les sommes éminemment *qualitatives* des exigences opposées, matérielles ou morales, de chaque sujet ouvert aux autres et réciproquement, à travers des structures appropriées, le tableau des institutions chan-

gerait et la société, au lieu de se fractionner et de se fermer en compartiments étanches nationaux, s'ouvrirait à l'intégration des individus dans l'universalité de la vie associée. Et ceci parce que les exigences humaines ignorent, de par leur nature, les barrières douanières; et là où elles existent, elles les brisent.

Tels sont les véritables et authentiques protagonistes de la société, et non pas les

hommes qui en sont les simples porteurs. Et c'est de l'organisation pratique et fonctionnelle des exigences humaines que naît l'intégration de l'homme dans l'universalité de la vie associée.

Ce n'est que dans un système qui réponde à cette condition fondamentale que l'homme peut se réaliser comme sujet en fonction active et responsable des forces qui sont à l'origine de la dynamique de la société.

C'est de l'opposition de *sujets regroupés en une unique solution pour un choix positif et négatif pour porter à bonne fin un même objet*, que naît l'obligation, dans le for intérieur de chaque sujet, d'un *choix objectif*.

C'est là que se trouve la clé de voûte destinée à ouvrir au monde une nouvelle vision de l'organisation de la société qui, pour être de l'homme, doit également être humaine.

Tant que les sociétés nationales prendront forme de la somme numérique d'atomes-hommes fermés à la compréhension des exigences d'autrui, en relation avec un objet présentant un intérêt commun (par exemple, une entreprise commerciale, industrielle ou de toute autre nature), chacun des intéressés formera toujours des associations destinées à la défense des intérêts *subjectifs* en contrast (par exemple, syndicats ouvriers et employeurs) aux fins de la gestion de leur objet: l'usine.

Et quand on ne parvient pas à un accord à partir de la dialectique des parties intéressées, il surgit - aux fins et dans l'intérêt de tous - un pouvoir supérieur, celui de l'Etat, qui résoud le problème et impose sa solution.

La logique de ce processus est aujourd'hui active et présente même dans les rapports plus ou moins libéraux ou totalitari-

res des Etats du monde entier, l'Union soviétique en particulier, où le pouvoir absolu qui conditionne la volonté des individus à l'Etat, s'exerce, non sans logique, vers l'extérieur, pour reproduire sur le plan international le même processus de domination, de paix et d'ordre que celui qu'il a réalisé dans la sphère nationale.

L'extrême dangerosité du développement de ce processus qui bouleverse les rapports entre les Etats respectifs doit être attribuée aux systèmes qui régissent les rapports qui existent entre les sujets et les activités de la vie associée selon une vision subjective, de sorte que les institutions qui en dérivent assument des formes autonomes et fermées pouvant collaborer à une fin commune en vertu, seulement, d'un pouvoir supérieur.

Ce véritable imbroglio politique et social qui obsessionne la vie publique et privée de toutes les populations du monde, peut être résolu - selon ce qu'a suggéré Karl R. Popper⁴ du haut de son autorité de renommée mondiale - par un système d'organisation qui déduisent les institutions de rapports suggestifs et non plus objectifs comme cela se passe actuellement.

Bien qu'au premier abord cette méthode puisse sembler complexe, elle est, en réalité, assez simple.

Lorsque j'entre en rapport avec un objet envers lequel personne d'autre ne possède de rapports, le rapport qui me lie à l'objet est, et reste, de mon exclusive pertinence; il s'agit donc d'un rapport subjectif.

Mais lorsque convergent, vers le même objet, les intérêts d'autrui, mon rapport devient objectif, parce que dans mon propre intérêt - pour que les finalités de l'objet arrivent à bonne fin - je dois objectivement tenir compte des intérêts que les autres ont sur le même objet.

ETRE: VOLONTE OU DEVOIR

A partir de cette simple déduction, il se développe et s'affirme un droit basé sur le principe juridique du «*vouloir être*» au lieu du «*devoir être*», de mémoire kantienne adopté par les juridictions des pays plus ou moins libéraux ou totalitaires du monde entier.

Puis nous verrons, par la suite, comment ce principe extrêmement libéral se réalise tant dans les institutions que dans la structure de la société sans pour autant renoncer au recours d'un pouvoir coactif en cas d'urgence. En effet, le recours au pouvoir coactif renierait le principe de toute la cons-

truction, parce qu'il introduirait le concept de l'obligation; c'est pourquoi la solution doit être recherchée dans l'usage d'un pouvoir qui tire sa légitimité d'un facteur collatéral au «vouloir être» inné dans la *volonté* du vouloir être de chaque sujet.

Je me limiterais, pour le moment - et devant le déroulement rapide de la vie - à affronter la preuve philosophique de la validité d'un droit fondé sur le principe du *vouloir être* au lieu du *devoir être*.

En pratique, et dans un certain sens, la question rentre dans un débat qui a intéressé depuis longtemps - et les intéresse encore maintenant - les amateurs des sciences sociologiques. Il s'agit, en substance, de savoir si le droit doit avoir un but éthique auquel les structures de la société doivent s'adapter, ou non.

Il ne fait aucun doute, dans l'affirmative, que si le droit *doit*, il ne pourra pas ne pas le vouloir et le voulant il ne pourra pas éviter d'interférer différemment dans les rapports qui s'établissent dans la vie associée, orienter, corriger, modifier et, en dernière analyse, également *imposer* un certain comportement aux composants de la société.

Si le droit ne doit pas avoir une fin, on voit mal comment on pourrait régler et ordonner des rapports de société qui, de par leur nature, seraient «déliés», privés d'unité, car privés d'un but.

Une société n'ayant pas de pouvoir juridique unitaire qui contraigne chaque associé à la réalisation d'une fin préordonnée n'existe pas comme unité historique, mais comme simple agglomérat communautaire d'individus tournés vers des buts purement subjectifs et contingents et, par suite, privés de signification historique.

Aussi bien dans le cas où la société est en fonction d'un but propre supérieur dans l'intérêt des individus qui la composent, que dans le cas où elle est en fonction des buts de chaque individu, la société, dans l'un comme dans l'autre cas, s'organise moyennant un système de règles, d'instituts, de pouvoirs, enfin d'un droit qui *presse* sur l'ensemble en fonction du «tout» ou en fonction des buts de chaque associé.

Dans le premier cas, le droit «presse» sur l'ensemble sous une forme totalitaire; dans le second cas, sous une forme que nous pourrions appeler relative ou libérale, sauf le cas

où, elle aussi, peut devenir totalitaire sous le flot d'une quelconque idéologie qui prenne le dessus sur les autres, comme cela a facilement lieu dans les sociétés dites libérales.

Dans les deux cas, il surgit toujours l'idée du caractère obligatoire, implicite dans le concept du «*devoir être*».

Tant que la société sera organisée sur la base d'un droit qui tire sa validité au principe du «*devoir être*», nous n'aurons jamais une société libre. Au contraire, nous aurons toujours une société fermée, sujette à la volonté de groupes ou d'individus et jamais ouverte à l'exigence libre et spontanée du «*vouloir être*», non pas en tant qu'existence physique *quantitative* -étant donné que puisque *l'être est*, il ne peut pas, par voie de conséquence, *ne pas être* - mais en tant que valeur *qualitative*, raison pour laquelle les structures sociales doivent être implantées de façon à laisser la porte ouverte au «*non vouloir être*».

Toute institution qui ne permet pas la liberté de choix entre le «*vouloir être*» et le «*non-vouloir être*» est une institution «scélérate» qui n'engendrera jamais de valeurs qualitatives, mais uniquement quantitatives, en supposant que la quantité est une valeur.

Si on ne laissait pas la porte ouverte au «*non-être*», la valeur de *l'être* disparaît automatiquement.

Ce qui importe est que le *non être* soit privé du *pouvoir* de non-être. D'autre part, on ne voit comment il serait possible à ce qui *n'est pas* de pouvoir disposer d'un pouvoir.

La déduction serait banale si elle n'était pas en relation avec l'institution d'un ensemble social ordonné de façon à pouvoir permettre aux associés de se réaliser dans la société selon leur «*vouloir être*» et non le «*devoir être*»; selon, donc, la volonté de leur propre être et non en vertu d'un pouvoir institutionnel qui pour être hors de leur être est étranger à leur conscience.

D'autre part, *seul l'être peut vouloir*, tandis que ne le *non-être* ne peut pas, pour la simple raison qu'il n'est pas.

Il s'ensuit que seul le *pouvoir réel* est celui de *l'être*; tandis que le *non-être* est un vide dont il peut surgir l'être uniquement si on le veut.

Chacun de nous croît, évolue et s'affirme en raison d'un propre choix libre. Il pourra même ne pas avoir de volonté et de capacités

appropriées; mais, dans ce cas, se trouvant dans l'orbite du *non-être*, il ne pourra même pas avoir le pouvoir de *ne pas vouloir être*, par suite de quoi il aura la conscience de

s'adapter spontanément à la volonté *de celui qui veut et peut être* dans l'attente d'un processus évolutif qui, tôt ou tard, atteindra même les sphères inférieures de la société.

LA SOCIÉTÉ DU FUTUR

Ce qui importe, est que dans la société il y ait les conditions pratiques et objectives qui en permettent l'avènement; d'où l'on peut déduire que dans le futur la société devra être organisée de façon à permettre à chacun de se réaliser dans les secteurs d'activité où ils opèrent à la suite d'un choix libre ou d'une nécessité.

Ce n'est qu'ainsi que les engrenages de la machine sociale peuvent être en fonction de la volonté et des capacités de chacun et produire les normes destinées à régler les rapports juridiques relatifs à un même sujet, tout en laissant les portes ouvertes à ceux qui, conscients de ne pas posséder les conditions requises nécessaires, décident de s'abstenir de participer à la formation des normes, en fonction des activités qui n'entrent pas dans l'orbite de leurs intérêts directs. Une abstention qui, *pour être voulue*, n'implique en elle-même la négation du système, mais, au contraire, en confirme la validité.

En substance, la société devrait être élevée à la dignité d'«Etat» et, par conséquence, dotée d'instruments capables de déterminer la sélection des individus en raison de leurs qualités et non de leur quantité. Non plus, donc, la somme de chaque sujet, mais celle d'«unités-sociales», en tant qu'instruments sélecteurs de valeurs destinées à objectiver *en première instance* les normes relatives aux activités particulières et spécifiques auxquelles chaque «unité» est préposée.

Ce sera ensuite de la coordination des normes produites au sein de chaque «unité» que l'on déduira, *en seconde instance*, les normes générales à donner un sens politique à tout le corps associé, ce dernier ne pouvant jamais se fermer. Au contraire, en vertu de la présence à sa base des «unités-sociales» il restera constamment ouvert à de nouvelles et à de plus amples intégrations en harmonie à une tendance qui est implicite dans la dyna-

mique de la vie associée, principalement dans la vie associée contemporaine.

La science appliquée contemporaine d'un côté divise, avec ses méthodes technologiques, la société en secteurs d'activités spécialisées, de l'autre, elle induit ces mêmes secteurs à se regrouper à l'extérieur de leurs sociétés pour donner lieu à des activités extra-nationales, comme préambules à la formation d'«unités-sociales» supérieures à celles à qui elles doivent leur origine. Les sociétés multinationales tellement diffamées trouvent leur justification dans un phénomène socialiste.

Quiconque ne tient pas compte de ce phénomène prédominant dans la vie associée contemporaine est placé hors de son temps et vit dans l'aire d'un utopisme qui regarde le passé comme une éventuelle réalité future.

Et c'est ainsi que les «unités sociales»⁵ préconisées en harmonie avec ce phénomène ne sont pas conçues comme des institutions fermées destinées à perpétuer les mêmes conditions politiques et sociales de l'époque à laquelle elles furent instituées, mais comme des institutions ouvertes, prêtes à assimiler et à s'adapter au rythme de la vie qui change au fur et à mesure que changent les conditions internes et externes qui la déterminent. Elles ne se fossilisent pas. Elles restent ouvertes à des intégrations successives plus amples et graduelles, aussi bien en politique interne qu'en politique extérieure. C'est un début vers la formation naturelle et spontanée d'une organisation privée de frontières territoriales inviolables et toutefois homogènes réglée par un pouvoir exécutif fort et intransigeant qui ne pourrait jamais, dans tous les cas, écraser le pouvoir législatif. Elle ne le pourrait pas en vertu d'un droit dont les sources sont et restent le patrimoine d'une base qui, pour être fractionnée en «unités-sociales», ne pourrait jamais céder, pas même si elle le voulait, à des sollicitations plus ou moins totalitaires.

Certes, le discours ne peut pas être accueilli par ceux qui s'attardent à formuler des concepts sociologiques sur le sillage d'une culture qui remonte à quelque chose comme quatre cents ans avant Jésus-Christ et estime que l'élément premier formateur de la société est l'homme, composant inséparable de tout.

C'est un concept que l'on ne peut plus accepter après Einstein.

L'homme est un «tout» quand il se regarde lui-même, indépendamment de l'environnement qui l'entoure et est responsable devant Dieu.

Mais lorsqu'il regarde et qu'il agit par rapport à son environnement, sa responsabilité est en rapport direct avec les buts pratiques et/ou moraux qu'il se promet de réaliser au fur et à mesure. Et c'est de la somme des qualités de ses choix qu'émerge la personnalité de l'homme.

L'objectif auquel la société ne peut pas renoncer est de donner à chacun les moyens pour se réaliser comme personne; cet objectif n'est pas réalisable avec les systèmes dits démocratiques, car ces derniers se limitent à suggérer, par le biais des partis politiques, des choix idéalistes et génériques qui ne personnalisent pas l'homme, mais le laissent à la merci de choix idéologiques qui, chaque fois, ne coïncident presque jamais avec les choix que chacun aurait faits, en raison de la diversité des problèmes à résoudre, s'il n'avait pas été lié au parti et implicitement obligé à en accepter les choix.

Le système démocratique représentatif ne personnalise l'homme que dans le sein du parti pour lequel il milite, aux fins d'un idéal qui lui sert à se réaliser lui-même selon une conception unilatérale de la vie associée.

Sur cette voie nous trouvons le despotisme et, dans le meilleur des cas, le chaos qui est, en substance, une forme de despotisme errant idéalisé au nom d'un faux concept de la liberté.

Tout ceci nous dit que la société n'est pas la somme d'individus, mais la somme des composants qui déterminent la personnalité de chacun; c'est pourquoi l'épicentre de l'ordonnement qui en découle au lieu d'être centralisé au sommet de la société, est diffus à sa base. Et ce sont les composants de

l'homme - ses exigences, ses idéaux, ses espérances, ses capacités et ses qualités - qui déterminent la dynamique de la société: une société qui ressemblant à l'homme, couve dans son sein des poussées universalisantes.

Un rêve. Mais je ne vois aucune autre solution capable de résoudre le problème de fond que nous propose la société contemporaine.

Les diverses solutions fédéralistes ne sont que des avortements fondés sur la légitimité d'un droit qui, dans la meilleure des hypothèses, est contraignant, quand il n'est pas totalitaire.

C'est là un discours extrêmement délicat que j'entrevois à travers les mailles d'une très modeste culture personnelle mais qui, toutefois, sera poursuivi - du moins je l'espère - par quelqu'un de plus capable que moi, qui aura des instruments pour pouvoir le perfectionner. Le perfectionner, surtout, pour démontrer la possibilité de réaliser des structures sociales et juridiques qui - même si elles sont adoptées par un seul pays - ne pourraient jamais se fossiliser, mais resteraient constamment ouvertes à des intégrations graduelles vers les universalités de la vie associée.

L'Union soviétique, elle aussi, est une fédération et je ne dirais pas que, contrairement à ses fins doctrinales, elle ait résolu le problème de la liberté et de la justice. Elle ne l'a pas encore résolu et ne le résolvera pas même demain même si - comme c'est dans ses finalités pratiques et idéologiques - elle réussissait à étendre sa domination sur le globe terrestre tout entier.

Un rêve. Mais il n'y a aucune autre voie de secours si nous voulons éviter la destruction du monde et, avec elle, l'extinction de la vie humaine.

C'est là un discours extrêmement délicat que j'entrevois à travers les mailles d'une très modeste culture personnelle mais qui, toutefois, sera poursuivi - du moins je l'espère - par quelqu'un de plus capable que moi, qui aura des instruments pour pouvoir le perfectionner. Le perfectionner, surtout, pour démontrer la possibilité de réaliser des structures sociales et juridiques qui - même si elles sont adoptées par un seul pays - ne

pourraient jamais se fossiliser, mais resteraient constamment ouvertes à des inté-

grations graduelles vers les universalités de la vie associée.

G.M. Violi

Cadorago, 17 février 1984.

1. Voir «Bulletin Européen» - Spécial B.E., juillet 1981.
2. Alexandre Marc «*Civilisation en sursis*», Ed. La Colombe, Paris 1955.
3. «Bulletin Européen», avril 1983.
4. Karl Popper «*Conoscenza oggettiva, un punto di vista evoluzionistico*», Ed. Armando, Rome, 1975.
5. Voir «Bulletin Européen», «*Mort et Résurrection des sociétés démocratiques*», avril 1983, n. 4.

Pour l'unité de l'Europe
au-delà de Hegel et de Marx

MORT ET RESURRECTION DES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES, LIBÉRALES ET TOTALITAIRES

LA SOCIÉTÉ ATOMISTIQUE

La progression constante des sciences physiques et autres, naturelles ou rationnelles, matérielles ou spirituelles, leurs réalisations en termes pratiques au service de l'homme et de la société représentent les conséquences historiques d'un processus et, par suite, d'un rapport dialectique irréversible qui lie la réalité du monde pratique à la réalité du monde des idées.

Que l'idée soit née en premier, puis la chose, ou vice versa, cela n'a pas beaucoup d'importance.

A nous, qui nous déclarons vivants, il suffit de relever qu'il existe un rapport dialectique irréversible entre les choses et les idées, car s'il permet d'avoir une cognition du rapport réel entre les deux termes, il permet également - malgré la cessation éventuelle de l'un d'eux - d'avoir la cognition tant de la chose que nous acceptons

concrètement, que de la *non-chose* que nous acceptons avec l'image, c'est-à-dire avec l'idée.

Ceci signifie que tant les choses que les non-choses sont *réelles*; c'est pourquoi *être* et *ne pas être* sont des entités qui se réalisent dans leur fini et s'additionnent avec leur répétition dans l'infini.

Depuis le jour où Démocrite, qui vécut au V^e s. av. J.-C., construisit, en partant de simples déductions, son système philosophique, l'humanité a vécu - et vit, aujourd'hui encore - la grande aventure de l'atome, de cette entité sans dimensions et poids, invisible, finie en elle-même et dont l'infini n'est réalisable que par la répétition de plusieurs finis séparés.

Le fini, c'est la chose, c'est l'être, c'est le plein. Toutefois, nous n'aurions pas la cognition de ces finis en soi, c'est-à-dire de la chose, de l'*être* et du *plein*, si nous n'avions pas la conception de la *non-chose*, du *non-*

être et du non-plein, c'est-à-dire du vide. Et comme l'être existe, cela signifie qu'il existe également son contraire, le non-être et que tant celui-ci que celui-là sont réels.

Bien que conservant son indivisibilité, sa continuité et sa compacité, l'atome, entité finie, peut prendre des formes, des ordres, des organisations et des grandeurs diverses, celles-ci n'étant que des images de l'unité de l'être pensé dans le non-être; c'est pourquoi «...l'idée est, pour Démocrite, l'unité de l'être multiplié dans les diverses formes possibles du non-être réel, c'est-à-dire dans le vide».

Dans le vide «... le rapport entre les atomes produit le composé d'atomes séparés et réunis ensemble. Le vide permet le contact entre les atomes des composés. Le contact d'atomes qui sont des images (eidola) par rapport à un composé d'autres composés, rend la sensation et la pensée possibles» ... «cette action d'atomes sur d'autres atomes est l'oeuvre de l'intellect»... «la pensée ne serait pas possible sans un rapport entre les atomes dans le vide et donc entre l'être et le non-être qui sont les éléments de la vérité».¹

Si nous rapportons cette construction philosophique à l'étude de l'homme et de la société, il sera facile de relever que certaines images de la pensée - c'est-à-dire des idées - sont attribuées à cette certaine «entité de l'être indissoluble» identifiable chez l'homme, atome de la société.

Cet être indissoluble, l'individu, le «fini en soi» réalise l'infini dans le contact de plusieurs finis en soi (les sociétés) sans toutesfois s'intégrer réciproquement, parce que l'atome-homme étant fini en soi ne peut pas s'intégrer dans un groupement de nature différente de la société dans laquelle il vit.

Intégrer, fondre en un seul organisme des entités fermées par l'étude de relations conçues dans le vide du non-être démocritien (c'est-à-dire hors de leur réalité moniste) est un non-sens qui ne résiste pas au raisonnement. Aucune société fermée, nationale ne

pourra s'intégrer dans les autres.

Malgré cela, après deux millénaires et demi, les structures sociales, politiques et juridiques des communautés humaines sont conçues et réalisées non pas selon l'être de l'homme de et pour l'homme dans la variété de ses manifestations publiques et privées mais, dans des partis politiques qui proposent et mettent en pratique des systèmes sur la base d'idéologies généralisées, de majorités numériques des plus aléatoires, des plus errantes et des plus traîtresses.

L'homme, l'atome, le sujet de notre culture politique, sa multiplication en formations plus ou moins grandes (partis politiques) sera toujours à l'origine de sociétés fermées, les unes contre les autres, armées d'idées, de chars d'assaut ou de bombes atomiques mais, toujours et de toute façon, à la recherche (dans le vide du non-être) de l'identité d'un être social qui lui permet de s'intégrer dans les sociétés.

Nous sommes encore dans la logique du système de Démocrite, malgré la survenue de Platon, de Hegel et de Marx.

QUANTITE, QUALITES ET VALEURS OBJECTIVES DE L'UNITE SOCIALE

Chaque homme-atome est renfermé dans la vérité de sa propre unité; une vérité qui pour être subjective - et, par conséquent discutable - ne peut pas s'intégrer avec et dans les vérités d'autrui, si ce n'est qu'avec un processus d'objectivation différent de celui que l'on déduit de la logique des systèmes démocratiques en vigueur d'inspiration démocritienne, l'étalon d'évaluation est confié exclusivement à un calcul numérique: *quantitatif*.

D'autre part, à la limite de nos institutions, on ne voit pas par quel autre moyen il serait possible d'évaluer un choix qui tout en étant l'expression d'une volonté subjective - et, par suite, *quantitative* - serait également l'expression d'une volonté objective, c'est-à-

«Le Passage de la société fermée à la société ouverte peut être considéré comme l'une des révolutions les plus profondes à travers lesquelles est passé le genre humain».

K.R. POPPER

dire *qualitative*.

On peut toutefois surmonter, d'une façon ou d'une autre, cet obstacle en envisageant un système qui pousse chaque sujet à choisir et à décider en rapport avec un but et, par conséquent, avec un objectif précis et bien déterminé dont dépend leur propre intérêt.

Chaque sujet sera, dans ce cas, amené à juger la bonne réussite de la chose (c'est-à-dire de l'objet) comme son propre succès ou sa propre faillite; sa déduction sera donc fonction de son si ou de son non.

Il est incontestable que dans ce cas la décision, prise par chaque sujet pour le oui ou pour le non, par rapport à la chose n'aurait plus une valeur exclusivement subjective, mais également une valeur objective; c'est pourquoi la somme numérique - c'est-à-dire *quantitative*, du choix renfermerait en soi également une valeur *qualitative*.

En première instance, cette figure ou cette image juridique qui constitue, de par elle-même, l'unité primaire et formative de la nouvelle société est l'*unité-sociale*. Elle joue en soi le rôle et les fonctions jusqu'alors attribués à chaque individu.

L'unité-sociale (qu'elle soit petite ou grande) est la cellule fondamentale de la société à venir à l'intérieur de laquelle les individus construisent leur *être social*, en élaborant et en s'efforçant de concilier ou d'intégrer leurs propres intérêts (ou exigences) avec ceux de la communauté, sans s'en rendre compte.

Nous aurons l'occasion de retourner sur les fonctions que pourra prendre l'unité-sociale dans la société future - dite universalisante - quand nous devrons confronter notre projet institutionnel avec ce qu'a mis en lumière Karl R. Popper à propos de la «*connaissance objective en tant que point de vue évolutionniste*».

C'est alors que nous nous rendrons compte pourquoi on surmonte, avec ce système, l'obstacle du calcul numérique, quantitatif «*uniquement d'une façon incertaine*», dans le sens qu'il est susceptible d'une objectivité ultérieure accentuée, tout comme et parce que l'*unité-sociale* substitue, d'une certaine façon, les partis politiques dans le sens que tandis que l'*unité-sociale* est le produit institutionnel d'un processus à travers lequel chaque sujet réalise un lien direct

entre le monde physique et le monde intelligible des idées exprimées dans un sens objectif, les partis politiques - de par leur nature - car ils sont fondés exclusivement sur des principes idéologiques (je veux parler des partis sérieux) ne devraient jamais interférer avec le monde des réalités pratiques (économiques, industrielles, commerciales, etc.) et lorsqu'ils le font directement, peut-être à travers les syndicats (ouvriers ou patronaux), ils provoquent le désordre, la désagrégation et, en dernière analyse, la déstabilisation des institutions et, avec elle, la fin de la société.

La relation qui lie le monde physique au monde des idées - exprimé dans un sens objectif - est, comme l'a dit Karl R. Popper, de la plus grande importance. Non seulement elle confirme «... *la thèse qu'il existe un monde mental subjectif d'expériences personnelles*» ... «*mais, également, la thèse que l'une des deux fonctions les plus importantes du second monde consiste à saisir les objets du tiers monde*»². En d'autres termes, la relation qui lie le monde physique au monde des idées exprimées dans un sens objectif, non seulement confirme la thèse qu'il existe un monde des idées d'expériences subjectives ... mais également la thèse que l'une des fonctions les plus importantes des idées subjectives consiste à comprendre, dans un sens objectif, les réalités du monde physique, car les objets du tiers monde sont les choses pratiques du premier monde.

Le problème fondamental de la société contemporaine est de trouver un nouveau système d'organisation universalisante juridique, politique et sociale, qui permette de sortir de ce véritable embrouillamini de la conception démocratique révolue de la société.

L'UNIVERSALITE DE LA VIE ASSOCIEE

La construction philosophique de la société démocratienne dont dérivent les démocraties libérales ou pluralistes actuelles tout comme les totalitaires, est moniste.

Moniste est l'homme, l'individu, entité unique et indivisible.

Monistes, et par conséquent fermées, sont les structures sociales et juridiques qui donnent forme et corps à la société.

Le *protagoniste*, le composant de la vie associée est toujours et uniquement LUI, l'unique, l'atome éternellement en lutte avec lui-même et avec les formes extérieures qui le multiplient à sa propre image dans la société.

L'homme est un et une est la société. Deux formes diverses d'une même entité qui s'opposent à la recherche d'un *être social* qu'elles ne trouveront jamais - si ce n'est dans la domination de l'individu sur tous ou de tous sur l'individu. Tant dans le premier que dans le second cas, l'homme et la société seront toujours réciproquement étrangers, fermés l'UN aux autres à l'intérieur de chaque société, et CHAQUE société fermée aux autres sociétés. Par contre - comme l'explique Popper - la *société ouverte* est la société «dans laquelle chaque individu est appelé à prendre des décisions personnelles»³.

La déduction classique selon laquelle la société prendrait deux formes différentes:

- a) *atomiste*, si elle dérive d'une conception individualiste,
- b) *organique*, si elle dérive d'une conception universaliste, serait donc formellement, si ce n'est pas substantiellement, exacte si l'on partait du principe démocratien selon lequel l'individu est l'unique élément absolu et indivisible constituant la société. Mais comme, contrairement à la culture juridique courante - comme cela a été prouvé sur le plan de la réalité physique - l'*atome-homme* est fractionnable car c'est la somme d'exigences psychiques, physiques et morales opposées qui s'intègrent sur le plan social, le concept de l'individualité ne peut plus être lié au concept atomiste de la société; tout comme le concept de l'organicité ne peut pas être lié à celui de l'universalité. Ils ne peuvent pas être liés parce que tant l'individu que la société s'intègrent

réciproquement en une *unité-sociale* qui est, de par elle-même, solidaire dans la manifestation de la réciprocité de leur être. Mais ce n'est pas tout. Popper observe, à ce propos, que «... *la soi-disant théorie organique de l'Etat est fondée sur une fausse analogie. La société fermée*» ... «ses institutions, y compris ses castes, sont sacro-saintes: elles sont taboues. La théorie organique, dans ce cas, s'adapte assez bien. Nous ne devons donc pas être surpris si nous constatons que de nombreuses tentatives d'application de la théorie organique à notre société sont des formes masquées de propagande pour un retour à un tribalisme».⁴

Comme chaque individu est la somme et la synthèse d'exigences opposées qui se disputent la domination et l'affirmation de sa personnalité, la société - au lieu d'être la somme d'individualités particulières - est, quant à elle, la somme et la synthèse d'exigences individuelles qui, en s'opposant, déterminent par synthèse l'universalité de l'homme et l'unissent en sa propre identité sociale.

Une société de ce type ne naît pas d'une organisation prédisposée aux dépens des individus pour les obliger ensuite à apprécier la valeur d'une construction universelle née au dehors de leur conviction intime (comme le prétendrait actuellement l'Union soviétique), mais elle est - et doit être - le fruit d'une réalité lente et constante construite jour après jour, à partir d'exigences réciproques et contraires, naturelles ou non, tout le long de la logique d'un Droit *universalisant* destiné à donner consistance et valeur historique à des formes institutionnelles futures.

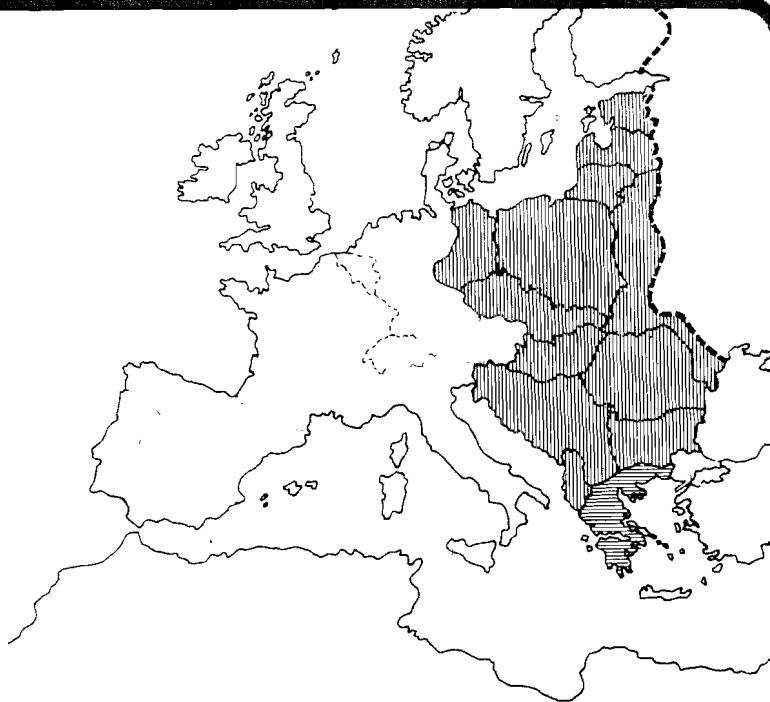
G.M. Violi

1. Enzo Paci dans «Atomismo», *Dizionario di Filosofia*, Ed. «Comunità» Milan, 1957.

2. K.R. Popper, «*Coscienza oggettiva*», Ed. A. Armando Rome, 1979, pages 210-211-212.

3. K.R. Popper, «*La società aperta*» Vol. I «Platone totalitario», Ed. A. Armando Rome, 1981, pages 244-245.

4. Ibidem, pages 245-246.



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

<i>Rédaction:</i> Au-delà de Kant - Une nouvelle société pour la paix.	2
Un nouvel historicisme - L'identification de la personne dans la société.	3
<i>Rédaction:</i> Vouloir être - La force d'une idée.	4
Au-dessus du marecage européen.	8
<i>G. M. Violi:</i> Ouvre toi Sésame!	9
<i>G. M. Violi:</i> Pour l'unité de l'Europe au-delà de Hegel et de Marx - Mort et resurrexion des sociétés démocratiques, libérales et totalitaires.	16